

Santé et pénibilité au travail

Programme



▼ Objectifs

- Maîtriser les nouvelles obligations issues de la réforme des retraites du 20 janvier 2014 mise à jour 2015,
- Evaluer la pénibilité dans son entreprise de façon quantitative et qualitative,
- Mettre en place une démarche de prévention,
- Négocier un accord ou conclure un plan d'action.

▼ Public

Membre du CHSCT, Médecin, Infirmier, Assistant social du travail, Responsable sécurité, prévention, Responsable ou collaborateur RH

▼ Méthodes pédagogiques

Selon réglementation mise à jour 2015
Expositive
Participative Questions/réponses
Supports de cours

▼ Durée et calendrier

2 jours – 14 heures

Nous consulter

▼ Coût

Nous consulter

▼ Contact

Service Formation
Professionnelle Continue

Sandrine SEGADE
Tel 04 68 56 84 21 - Fax 04 68 56 23 06
sandrine.segade@perpignan.cci.fr

Sud Formation CCI
Avenue Paul Pascot – BP 90443
66004 PERPIGNAN Cedex
www.perpignan.cci.fr

1. Pénibilité au travail : maîtriser la nouvelle réglementation issue de la loi du 20 janvier 2014

- Connaître les principaux facteurs de risques et seuils autorisés par la loi
- Comprendre les objectifs et l'impact de la réforme des retraites : loi du 20 janvier 2014 mise à jour 2015
- Décrypter le nouveau dispositif du compte personnel de prévention de la pénibilité
- Maîtriser les nouvelles obligations des entreprises : fiche de prévention des expositions, rapport et programme annuels de l'employeur au CHSCT, entreprises concernées, accord en faveur de la prévention de la pénibilité...

2. Mesurer quantitativement la pénibilité

- Identifier les métiers les plus touchés par la pénibilité
- Utiliser les indicateurs à sa disposition : accident du travail, turnover...
- Créer des indicateurs propres à son entreprise : bien les choisir et les quantifier
- Suivre les indicateurs quantitatifs : fréquence, tableau comparatif
- Remplir la fiche de prévention des expositions

3. Évaluer qualitativement la pénibilité dans son entreprise

- Evaluer la pénibilité d'une tâche ou d'une mission : quels critères choisir
- Lister les facteurs de pénibilité physique et mentale propre à son entreprise
- Utiliser l'écoute des salariés pour détecter les problèmes : questionnaires, entretien individuel...
- Cartographier les risques pour chaque poste : les règles à suivre.
- Méthodes et outils d'évaluation des facteurs de risques.

4. Accord : finaliser l'analyse de la pénibilité et négocier dans son entreprise

- Calculer la proportion de salariés exposés aux risques
- Accord de branche ou accord d'entreprise :
 - définir le périmètre
 - Négocier l'accord d'entreprise
 - les éléments constitutifs de l'accord
 - les étapes à suivre
 - les acteurs à associer à la démarche

5. Plan de prévention : gérer la pénibilité au quotidien

- Les éléments constitutifs de l'accord
- Les étapes à suivre
- Les acteurs à associer à la démarche